

LAME DE RÉSERVE POUR L'ANALYSE D'ADN

La lame de réserve doit être faite dans tous les cas d'agressions sexuelles où il est possible de trouver le profil génétique de l'agresseur. Cette lame doit donc être prélevée pour chaque trousse médicolégale et pour chaque trousse médicosociale où le délai est de moins de 5 jours et où il y a un prélèvement pertinent à faire.

Comme son nom l'indique, cette lame sert de réserve pour établir le profil génétique de l'agresseur dans les cas où la victime ne voulait pas porter plainte initialement mais qu'elle change d'idée par la suite. Cette lame va donc être utilisée dans le cas où la trousse médicolégale a été détruite (au Centre désigné ou au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale) où dans le cas où il n'y a pas eu de trousse médicolégale (seulement une trousse médicosociale, avec un délai de moins de 5 jours).

Il s'agit d'effectuer un frottis sur lame du prélèvement vaginal ou d'un autre prélèvement jugé plus pertinent (anal, buccal ou cutané) selon les gestes posés lors de l'agression sexuelle. Il faut aussi que le délai soit en corrélation avec le type de prélèvement effectué. Cette lame doit être conservée dans un endroit dédié et verrouillé au Centre désigné (armoire ou frigo). **La victime doit être informée de l'existence de cette lame, il faut donc lui remettre une feuille explicative (feuille dans les trousse).**

Lorsqu'il devient nécessaire d'utiliser la lame de réserve, la victime doit y consentir par écrit en remplissant un formulaire spécifique. L'intervenante et le policier qui en prendront possession devront aussi signer ce formulaire. La copie blanche devra être conservée au dossier de la victime. Les autres copies du formulaire ainsi que la lame seront transmises au policier. La lame de réserve et le formulaire de consentement seront ensuite acheminer par le policier au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale pour analyse.

Procédure pour la lame de réserve :

- Utiliser la lame de verre à bordure bleutée.
- Du côté « snowcoat » de la lame, faire un frottis du prélèvement le plus pertinent. Identifier la lame avec un crayon de plomb en inscrivant sur la partie bleutée le nom et le numéro de dossier de la victime.
- Replacer la lame dans le porte-lame et sceller avec une étiquette autocollante de l'établissement identifiée aux coordonnées de la victime.
- Inscrire la date sur l'étiquette autocollante.
- Conserver le porte-lame identifié au Centre désigné dans un endroit dédié et verrouillé (armoire ou réfrigérateur).

Cette procédure est aussi inscrite sur l'enveloppe de la lame de réserve qui se retrouve dans les trousse.

Commande :

Les formulaires de consentement pour la remise de la lame de réserve, en français et en anglais, devront être commandés à la même adresse où sont assemblées les trousse médicolégales et médicosociales, soit :

**Les Ateliers MIRA-DOR
Établissement de détention – Sherbrooke
1055, rue Talbot
Sherbrooke (Québec)
Téléphone : 819 820-3100
Télécopieur : 819 820-3964**

ANNEXE 8

Lame de réserve pour l'ADN : choix du prélèvement

Pour le frottis sur la lame de réserve pour l'ADN, il faut choisir le prélèvement le plus pertinent à faire selon les gestes commis lors de l'agression sexuelle. Dans les cas d'agression sexuelle où il y a eu un seul type de geste commis, il est recommandé de faire le frottis approprié sur lame (voir exemples ci-dessous).

Geste unique commis	Délai*	Lame de réserve
Pénétration vaginale	5 jours ou moins	frottis vaginal
Éjaculation cutanée (à un endroit précis)	2 jours ou moins	frottis cutané
Pénétration anale	2 jours ou moins	frottis anal
Fellation	1 jour ou moins	frottis buccal

Plusieurs gestes peuvent être faits au cours d'une même agression sexuelle. Par exemple, dans les cas où il y a eu pénétration vaginale et fellation, il est recommandé de faire un frottis vaginal sur la lame de réserve. D'autres exemples sont mentionnés ci-dessous :

Gestes commis	Délai	Lame de réserve
Pénétration vaginale + pénétration anale + fellation	5 jours ou moins	frottis vaginal
Pénétration vaginale + éjaculation cutanée	5 jours ou moins	frottis vaginal
Éjaculation cutanée + fellation	2 jours ou moins	frottis cutané (à l'endroit indiqué)
Éjaculation cutanée + pénétration anale	2 jours ou moins	frottis cutané (à l'endroit indiqué)
Pénétration anale + fellation	2 jours ou moins	frottis anal

Lorsqu'il y a plus d'un geste commis, il est recommandé de choisir celui qui présente le délai le plus long afin d'optimiser la chance d'obtenir le profil de l'agresseur.

Note : Dans les cas où les gestes commis sont incertains, il est recommandé de faire un frottis vaginal sur la lame de réserve.

* Ces délais sont tirés de l'Étude statistique sur 1000 dossiers d'agression sexuelle (annexe 6).